



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Isère
COMMUNE DE SAINT LAURENT DU PONT
Mairie - 1, rue Pasteur - 38380 SAINT LAURENT DU PONT
Téléphone : 04 76 06 20 00
Télécopie : 04 76 55 12 30
accueil@saintlaurentdupont.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JANVIER 2024
DELIBERATION N° 29012024-013

L'an deux mille vingt-trois, le 29 janvier à vingt heure trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison des Associations, sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers représentés : 05
Date de convocation : le 19 janvier 2024

Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers absents : 02

PRÉSENTS : Olivier BOURGEOIS, Céline BOURSIER, Marie-Grace CAPELLI, Benoit DUCHEMIN, Sébastien ESPINASSE, Marie-Aude GONON, Yannick GRADEL, Cécile HOOG, Olivier LEMPEREUR, Mathias LAVOLE, Karine LOCATELLI, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Stéphane PUGLISI, Jean-Claude SARTER, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Vanessa SEILLET, Danielle TALBOT, Isabelle TRICOT (20)

REPRESENTES : Nathalie HENNER a donné pouvoir à Céline BOURSIER, Claire GRANDJEAN a donné pouvoir à Bertrand PICHON-MARTIN, Roger LEVAYER a donné pouvoir à Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Virginie ALLEGRET-CADET a donné pouvoir à Marie-Aude GONON, Romain DE WAELE a donné pouvoir à Isabelle TRICOT (05)

ABSENTS : Philippe THOMAS, Carole FROT-COUTAZ (02)

SECRETAIRE : Jean-Paul SIRAND-PUGNET

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLUB DE BOULES LAURENTINOIS

Rapporteur : Jean-Claude Sarter

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au Club de boules pour aider l'association à compenser une surconsommation exceptionnelle de gaz. En effet, l'association prend en charge la consommation normale de gaz chaque année, mais cette année, du fait de l'explosion du coût de l'énergie et d'une mésentente dans la gestion des comptages, la dernière facture reçue dépasse les consommations habituelles. Compte tenu du contexte exceptionnel il est demandé de prendre en charge ce surcoût exceptionnel à hauteur de 2000.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention de 2000.00 € à l'association du club de boules Laurentinois destinée à prendre en charge le surcoût de la facture exceptionnelle d'énergie
- **CONFIE** le soin aux services de la collectivité de procéder au versement de cette subvention.

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le 02/02/2024

ID : 038-213804123-20240129-29012024_13-DE

Berger
Levrault

Le Maire



Jean-Claude SARTER

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.
A Saint Laurent du Pont, le 29 janvier 2024

Le secrétaire de séance

Jean-Paul SIRAND-PUGNET